

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers collègues,

J'ai pris bonne note des réponses de la Municipalité à mon interpellation et je l'en remercie. J'ai également consulté avec intérêt le cahier de référence annexé à la réponse de la Municipalité au postulat d'Alexis Bally, dont il est fait mention.

J'en retire l'impression que, si les efforts accomplis en matière d'arborisation sont réels, ils restent cependant très ponctuels.

La nouvelle *Loi sur l'aménagement du territoire* a été adoptée en 2013. À la suite de quoi l'Association pour l'aménagement du territoire a publié une étude intitulée : **Densifier avec qualité**.

Il ressort de cette étude que le cadre législatif n'exclut pas le maintien d'un équilibre entre densité et espaces verts, favorisant la diversité des activités et l'existence de lieux de rencontre.

Or, pour cela, il ne suffit pas d'appliquer des lois et des règlements. Il s'agit aussi de prendre en compte les expériences et les connaissances actuelles.

Quant à demander aux constructeurs de « conserver tous les arbres qui peuvent l'être », comme la Municipalité affirme le faire, on peut douter de l'efficacité de cette aimable suggestion.

Naturellement je ne manquerai pas de communiquer cette réponse de la Municipalité aux citoyennes et citoyens de Pully Nord concernés par cette problématique, en me réservant la possibilité de revenir sur ce sujet avec des propositions plus détaillées.

Merci
Lena Lio
31.10.2019